



COMMUNIQUE

La loi sur la mobilité publiée au Journal Officiel

La loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels des fonctionnaires est publiée au Journal Officiel de ce jour.

Le gouvernement, encore une fois, aura profité de la torpeur estivale pour faire voter par le Parlement le 23 juillet, et paraître quinze jours plus tard, une loi contraire aux intérêts des fonctionnaires.

Comme FO Finances le dénonce depuis de longs mois, cette loi remet en cause les fondamentaux sur lesquels s'est construit le Statut de la Fonction Publique. L'introduction du licenciement suite à restructuration de service, du cumul d'emplois à temps non complet et le recours à l'intérim, en sont les principales traductions.

Cette loi est une atteinte à la garantie de l'emploi des fonctionnaires qui assure la neutralité politique du service public rendu aux usagers

Pour FO Finances, rien n'est jamais irréversible !
C'est pourquoi avec toutes les structures Force Ouvrière, et en tout premier lieu notre Fédération Générale des Fonctionnaires, FO Finances n'aura de cesse de dénoncer et combattre cette loi et d'en demander l'abrogation.

Paris, le 6 Août 2009

CONTACT : 01.42.46.75.20